

**Compte rendu de la 1^{ère} réunion du conseil d'école
MATERNELLE GRANDS CHAMPS PARIS 20
le jeudi 9 novembre (18h)**

MEMBRES		
		Présent(e)s Excusé(e)s
Directrice	Madame KOCIK	P
Enseignants	Mesdames COLLEONY, GONIN OLIVIER, HERMAS, DELHOMMOIS, MICHIELSEN, GARREAU, SINNAS, GREFFE, ROBERT et Monsieur KAHANE	PPPP PPPPP P
RASED	Madame BAUDONNIERE	A
Médico-Sociale		
Péri scolaire	Madame FALAH	P
DDEN		
IEN	Madame BITARD	E
Mairie	De Paris : - du 20 ^e : Madame GACON et Monsieur LE BARS	P P
Représentants parents	<u>Titulaires :</u> FCPE : Mesdames DOUTHE, MIGUEL, DOUNIOL, CASEMMATO, Monsieur SCHWOB APE : Madame GIBERT, Messieurs BENAROCHE, VARMENOT <u>Suppléants :</u> FCPE : Madame ATES , APE : Madame LAVOREL	

1. LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

1.1. Bilan de la rentrée et les ressources humaines

Nous avons accueilli 3 nouvelles enseignantes : Lise COLLEONY et Christelle DELHOMMOIS en MS9 et Catherine KOCIK, Directrice.

- 1 directrice, 10 enseignants.
- 1 gardienne
- 8 ASEM
- 3 ATEM (agents techniques des écoles qui interviennent pour le ménage)
- Le RASED - Psychologue scolaire + Maître E : (contact en affichage).
- 4 AVS (en attente d'une cinquième)

Une rentrée chargée dans l'école et en particulier en Moyenne section puisque nous accueillons 244 enfants dont 89 enfants de Moyenne section :

- il a fallu faire 3 classes et demie de MS dont une a 28, une a 27 et une a 26.
- et donc 1 classe de double niveau :
 - MS/GS 2 avec 9 MS et 16 GS

Nos classes sont surchargées : 3 classes à 28, 28 et 27 en PS, des classes à 27 ou 28 en MS et GS. Bien sûr, nous ne sommes pas en REP, mais il reste que des effectifs aussi lourds rendent le travail de tous (enfants, ASEM, enseignants, ...) plus difficiles, et en particulier quand l'ASEM est absente, ceci au détriment des apprentissages des enfants.

Les classes de PS (2) sont prioritaires mais il y a des jours où les ASEM ne sont pas assez nombreuses pour permettre la présence de l'une d'entre elle. Les classes de MS fonctionnent régulièrement sans ASEM.

6 élèves relèvent de la MDPH ; nous avons 5 AVS pour les accompagner.

Nous faisons les récréations du matin en deux temps :

- 9h45-10h15 : 1 Ps, 1 MS/GS et 2 GS
- 10h15-10h45 : 2 PS et 3 MS

1.2. Effectifs 2018/2019

Classes	GS	MS	PS	T	Enseignants
PS 6			28	28	Julie MICHIELSEN
PS7			27	27	Anita SINNAS
PS8			27	27	Valérie GARREAU
MS4		28		28	Charlotte ROBERT
MS5		27		27	Stéphanie GREFFE
MS9		25		26	Lise COLLEONY/ Christelle DELHOMMOIS
MS/GS2	16	9		26	Véronique HERMAS
GS3	28			28	Sylvie GONIN OLIVIER
GS1	27			27	Pierre KAHANE
	71	89	83	244	

1.3. Travaux

- Une réunion sur les travaux prévue le 13 novembre.
- La ville renouvelle ses excuses pour l'accident survenu le 8 octobre.
- Ce qui a été fait depuis l'accident :
 - Sécurisation faites sur les portes en attendant le changement en totalité de toutes les portes pour la fin de l'année civile.
 - Une expertise est en cours (ce sera long et complexe).
 - Traitement des toitures fait pendant les vacances de la Toussaint
 - Des investigations sont faites sur les infiltrations.
- Une réunion d'expertise aura lieu le vendredi 9 novembre avec des experts, architectes... L'acoustique ne sera pas traitée car ça nécessite la présence d'un spécialiste. Une autre date de réunion sera prévue.
- L'acoustique du pôle médico-social est réalisé ; nécessité d'un retour du personnel.
- Un devis est en cours pour l'acoustique du réfectoire (29 novembre 2018).
- La ventilation est coupée temporairement. Le génie climatique est prévenu et y travaille.

Ce sera l'expert qui va conduire la réunion : infiltrations, jointure des bâtiments et les différents endroits d'étanchéité.

Exercice incendie : Interdiction de sortir dans la rue.

Toutes les classes 1,2,3,4 et 5 passent par l'escalier du milieu.

Une demande de portes battant coupe-feu dans les 2 sens de circulation en bas de l'escalier jaune côté ancienne école est faite.

Nous sommes en attente de réponse.

- Une visite fonctionnelle d'architecture est prévue cette année avec l'arrivée de la nouvelle directrice. Elle consiste à faire une visite complète des bâtiments en présence de la directrice afin de noter tous les sujets de travaux possibles.

Ces visites ont lieu tous les deux ans avant les vacances de printemps.

- Une demande concernant les tringles à rideaux est faite. La campagne concernant les rideaux se déroule au printemps pour les commandes et les poses se font à l'automne.

La demande concernant la classe 2 et la fixation des tringles est évoquée. Cela devrait normalement se faire.

- Concernant le plafond du bureau de la REV, l'infiltration a été, à priori, trouvée et réglée.
- Le réglage des éclairages a été signalé par la gardienne. L'électricité va être coupée dans la partie du bâtiment concerné et des interrupteurs vont être posés.
- Concernant le local à vélos, il est évoqué combien la cour est très difficile à surveiller avec la présence du « galet » et le fait qu'il empêche une vision globale de la cour pour une meilleure surveillance. Une demande pour qu'il soit enlevé est faite à nouveau. Un échéancier sera à priori proposé lors du prochain conseil d'école.
- La directrice a signalé la dangerosité du tour de l'arbre (banc) dans la cour côté classes des petites sections. Les travaux ont été réalisés .
- Une demande pour la voirie est faite afin d'obtenir la pose d'un auvent comme abri pour les poussettes le temps de la dépose des enfants. En effet, l'ancienne directrice laissait rentrer les poussettes dans le hall d'entrée de l'école et depuis le changement de direction, cela n'est plus possible pour des raisons de sécurité (plan vigipirate et sécurité des élèves). Les équipes enseignante et d'animation sont unanimes sur le confort et la sécurité que cela apporte au bon fonctionnement de l'école.

Pour toutes les personnes qui viennent chercher un élève et qui ne peuvent pas monter en classes, ayant d'autres enfants à garder en poussette, en le signalant, les enseignants descendent les élèves à 15h et 16h30 pour qu'ils soient récupérés.

o

1.4. La coopérative scolaire

- Bilan coopérative pour le conseil d'école :
-
- Rappel du principe de la coopérative scolaire :
- *La coopérative scolaire est un regroupement d'élèves et d'adultes qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative, dans le respect des valeurs de l'OCCE*

ÉCOLE MATERNELLE GRANDS CHAMPS 12, rue des Grands Champs 75020 Paris

- La coopérative scolaire est affiliée à L'OCCE (L'Office Central de la Coopération à l'École). Pour être affilié chaque adhérent paye une cotisation.
- Le but de la coopérative scolaire est **d'améliorer la vie de l'école**
- Financement principal de la coopérative :
- Le principal financement de la coopérative est un appel aux dons **volontaires** de la part des familles.
- Tous les deux mois est remis la carte de coopérative aux familles. Ces dernières peuvent effectuer un versement (du montant qu'ils souhaitent) en espèces ou en chèques à l'ordre de l'OCCE
- Les familles, même si elles ne font pas de dons, doivent signer la carte et la rapporter rapidement.
- Répartition des participations volontaires des familles :
- Les participations volontaires des familles sont remises en totalité à la coopérative générale.
- Une partie de ces dons est redistribuée équitablement dans les classes (pour les petits achats de la classe comme des albums, des jeux....)
- Le reste des dons sert à financer les projets éducatifs qui concernent l'ensemble de l'école comme les sorties scolaires, les spectacles, les intervenants ou du matériel commun....
- Nous avons commencé l'année scolaire par un solde de 5706,22 euros;
- Les dons pour la première période (qui sont toujours plus important que les autres périodes en raison des dons à l'année) s'élèvent à 4945,40 euros.
- Quelques dépenses effectuées pour ce début de période :
- Cotisation et assurances OCCE : environ 580 euros
- Régie pour chaque classe : 150 par classe donc 1350 euros
- Acompte pour le spectacle lego : environ 500 euros
- Achat de vélos et trottinettes : environ 930 euros
- Sortie au Petit Palais : 60 euros
- Le solde est pour l'instant de 6688,17 euros
- Dépenses à venir
- Nouvelle régie pour chaque classe
- Spectacle citadelle sur les émotions environ 1000 euros
- Ateliers du musée en herbe environ 200 euros.

1.5. Vote du règlement intérieur

- Le règlement intérieur de l'école est établi chaque année par le conseil d'école compte tenu des dispositions du règlement départemental et validé par l'Inspecteur de l'Éducation nationale.
- Vote à l'unanimité et validation du règlement intérieur. Votes pour : 19 votes contre : 0 abstention : 0
- Le règlement 2018/2019 est validé avec des changements apportés au précédent. L'équipe enseignante a travaillé sur ce nouveau règlement intérieur afin qu'il soit plus lisible.
- Un rappel sur l'importance du **respect des horaires surtout le matin** est abordé.

Les horaires d'ouverture et fermeture sont **8h20-8h30**. Beaucoup trop de parents arrivent après 8h30 et restent dans les classes.

Certains sont encore présents dans l'école après 8h40 voire 8h50 au détriment du bien-être des autres élèves, du bon fonctionnement de la classe et du respect des horaires des créneaux de motricité.

- Rappel sur les inscriptions sur le temps périscolaire qui est fixe. Lorsque les parents arrivent en retard sur le temps scolaire(15h), les élèves vont alors aux activités périscolaires et l'équipe d'animation devient responsable des élèves. Ils ne pourront donc être récupérés qu'à l'horaire prévu par le temps périscolaire.
- Il est rappelé qu'il faut absolument que **les familles marquent les vêtements de leur enfant**. Une demande est faite aux parents élus pour qu'un mail soit envoyé pour appuyer cette demande.
- La conduite à tenir en cas de **PPMS** est évoquée. L'**annexe 9 du PPMS** est jointe au règlement tout comme la **Charte de Laïcité**. Il est proposé aux parents de **garder cette annexe dans leur portefeuille afin de connaître le démarche à suivre si besoin**.

Merci de ne pas téléphoner !

- Le règlement intérieur sera transmis aux familles.

2. LA VIE SCOLAIRE

2.1. Le projet d'école

- Le thème de l'année est « **Corps, couleurs et émotions** ».
- Chacun aborde ce thème dans sa classe à sa façon.
- Un spectacle, La Cicadelle, pour toutes les classes aura lieu le lundi 26 novembre : « Au fil des émotions ». C'est un spectacle interactif.
- Concernant le centre de loisirs et les TAP, l'équipe d'animation a pris connaissance du projet d'école et travaille en lien avec les thèmes.
- Une cohérence des règles existe entre les équipes enseignante et d'animation pour une meilleure harmonie au sein de l'école.

2.2. Les activités prévues dans les classes

- Le lundi 12 novembre, une intervenante du Musée en Herbe viendra animer un atelier dans les classes de MS/GS2 et GS3.
- Les classes de MS4 et MS5 iront à la Galerie de l'évolution le mercredi 21 novembre et au cinéma le jeudi 6 décembre.
- La classe de MS9 ira au cinéma au mois de décembre ou janvier.
- Une sortie de fin d'année au Zoo de Vincennes est prévue pour les classes de GS1, MS4, MS5, MS9, PS6 , PS7 et PS8.
- Le photographe sera dans l'école le jeudi 29 novembre. Une demande de photos de fratries sur l'ensemble du groupe scolaire avec les élèves est formulée par les représentants de parents d'élèves. Refus du personnel enseignants, la gestion des élèves entre les 3 écoles est trop compliquée (responsabilité et sécurité).
- Une demande de gardiennage est faite pour le samedi 26 janvier pour la Fête de la nouvelle année.
- La fête du livre aura lieu soit le 23 mars, soit le 30 mars dans les écoles élémentaires.
- La fête de fin d'année commune aux 3 écoles aura lieu le samedi 29 juin.

2.3. La cantine et goûter

- Des problèmes d'inscriptions sur facil'famille sont signalés.
- Inquiétude et questionnement de la REV, Mona Falah, sur la vaisselle en « plastique » utilisée et sur les plats réchauffés dans les barquettes plastiques. Que sait-on du plastique alimentaire et de ses effets sur la santé? Quelle est la qualité du plastique utilisé ? Comparaison avec son ancienne école dans le 17ème où il est utilisé de la « vraie » vaisselle. De plus, elle exprime son étonnement quant à la rareté de légumes fournies par la cantine du 20ème arrondissement.

- Alexandra Gibert qui participe pour l'Ape pour la 3^{ème} année à la commission nutrition de la caisse des écoles, partage que les plastiques utilisés sont notamment sans BPA. Par ailleurs, il est également à l'étude, le passage à des contenants papiers pour remplacer les plastiques.
- En ce qui concerne la composition des menus et à l'équilibre alimentaires, la caisse des écoles du 20^{ème} doit se conformer à des règles diététiques quantitatives strictes (cf GEMRCN). Il est aussi toujours difficile de comparer des arrondissements avec des volumes de production si différents. Pour rappel, 15000 repas sont servis quotidiennement dans le 20^{ème} arrondissement.

3. DATES DES PROCHAINS CONSEILS D'ÉCOLE

Les dates du prochain conseil d'école sont fixées au jeudi 7 février 2019 et au jeudi 6 juin 2019.

L'ordre du jour est épuisé et la séance est levée à 20h00.

La présidente du Conseil d'École,
Catherine KOCIK

Documents joints:

Règlement intérieur de l'école maternelle Grands Champs 2018-2019 accompagné de la charte et de l'annexe 9.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

*La Nation confie à l'École la mission de faire partager
aux élèves les valeurs de la République.*

••• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE •••

1 | La France est une **République indivisible, laïque, démocratique et sociale**. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 | La République laïque organise la **séparation des religions et de l'État**. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

3 | La laïcité garantit la **liberté de conscience** à tous. **Chacun est libre de croire ou de ne pas croire**. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 | La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la **liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous** dans le souci de l'intérêt général.

5 | La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

••• L'ÉCOLE EST LAÏQUE •••

6 | La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les **protège de tout prosélytisme et de toute pression** qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 | La laïcité assure aux élèves l'accès à une **culture commune et partagée**.

8 | La laïcité permet l'exercice de la **liberté d'expression** des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 | La laïcité implique le **rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations**, garantit l'**égalité entre les filles et les garçons** et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 | Il appartient à tous les personnels de **transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité**, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 | Les personnels ont un **devoir de stricte neutralité** : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

12 | Les enseignements sont **laïques**. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, **aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique**. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 | Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 | Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. **Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit**.

15 | Par leurs réflexions et leurs activités, **les élèves contribuent à faire vivre la laïcité** au sein de leur établissement.



En cas d'alerte



N'allez pas vers les lieux du sinistre. Vous iriez au devant du danger.

Ecoutez la radio.
Respectez les consignes des autorités.



FREQUENCE radio locale conventionnée par le préfet :
FRANCE BLEU 107.1 FM

FREQUENCE France Info : 105.5 FM

FREQUENCE France Inter : 87.8 FM

N'allez pas chercher votre enfant à l'école
pour ne pas l'exposer ni vous exposer.
Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu
dans son école ou son établissement.



Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux.
Laissez les libres pour que les secours
puissent s'organiser.



Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives
n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par
exemple, grâce à des téléphones mobiles).

Selon les circonstances consulter:

- la page d'accueil du site internet de l'académie de Paris: www.ac-paris.fr

- les réseaux sociaux sur les comptes officiels du rectorat de Paris



facebook : [paris.académie](https://www.facebook.com/paris.académie)



G+ : Académie de Paris



Twitter : @Académie_Paris